



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune d'HÉRIC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace des Bruyères.

Date d'envoi de la convocation : 23 mars 2021

PRÉSENTS : JP JOUTARD, I CHARTIER, D JULIENNE, K BOMBRAÏ, B BIDET, C ROBERT, M PITAUD, C MICHEL, P DESCAMPS, JA BIDET, P GUCHET, C IMPARATO, F PINEL, S LEMAÎTRE, P PINEL, JN RAGOT, P COUBARD, K COSSET, A BOUJU, E ROINÉ, L MÉNORET, M HOLOWAN, F FERRÉ, W BOUDAUD, O PLOQUIN, E MARSAUD

PROCURATIONS : E. COURTOIS à K. BOMBRAÏ ; D. ALLAIS à O. PLOQUIN

ABSENTE EXCUSÉE : B. LEFORT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : A. BOUJU

1/ PRÉSENTATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT D'ERDRE ET GESVRES par les 3 co-Présidents : Magali LE PAIH, Robert JOUAN et Hervé HAMONIC

Monsieur le Maire explique que le Conseil de Développement d'Erdre et Gesvres est un complément utile au Conseil communautaire de la CCEG. Le Conseil de Développement associe habitants, représentants des entreprises, associations..., et organise des débats qui donnent lieu à des propositions qui alimentent les orientations politiques du Conseil communautaire. Il possède une finesse d'analyses pour des choses ténues mais qui ont un avenir.

Hervé HAMONIC rappelle que Mireille HOLOWAN était membre du Conseil de Développement au mandat précédent. Elle explique que cette expérience a été très enrichissante, il y a eu beaucoup de travail sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), dossier très consistant.

La présentation du Conseil de Développement figure en annexe du présent procès-verbal.

Monsieur le Maire demande combien d'habitants d'Héric sont membres du Conseil de Développement. Ils sont 5, arrivés depuis peu. Aujourd'hui, presque toutes les communes sont représentées, ce qui est positif.

Le Conseil de Développement peut être saisi par la CCEG pour donner son avis sur le projet de territoire, le pacte de gouvernance... Il peut également s'auto-saisir : le Conseil de Développement va travailler sur les solidarités et la précarité : voir ce qu'est la précarité sur le territoire aujourd'hui, en faisant témoigner les plus précaires... Les thèmes sont choisis suite aux assemblées générales avec les adhérents ou aux échanges en groupes de travail. Ainsi le travail sur le PLUi avait conduit à un travail sur l'alimentation et l'agriculture.

À la question de Monsieur le Maire, il est répondu que le Conseil de Développement n'accepte pas d'élus afin de conserver sa liberté de paroles et de rester apolitique. Des élus, désignés par le Conseil communautaire, siègent au conseil d'administration du Conseil de Développement afin d'assurer le lien entre le Conseil communautaire et le Conseil de Développement, mais ils n'ont qu'un avis consultatif.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2021 :

P. 3 : Florence FERRÉ signale que Saint-Jean-du-Parc est desservi par la fibre depuis octobre 2020.

P. 5 : Denis JULIENNE précise que la CAF nette doit être *au minimum* entre 400 000 € et 500 000 €.

En l'absence d'autres remarques, le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 février 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2/ FINANCES

Monsieur le Maire explique que Denis JULIENNE souhaite faire un point pour expliquer l'appréciation portée sur les finances de la commune, entre le débat d'orientations budgétaires (DOB) 2020 de février 2020 et l'analyse présentée au DOB 2021.

Intervention de Denis JULIENNE, adjoint délégué aux Finances :

2019 :

- DOB 2019 : Total des investissements 12 552 000 € TTC
- Réalisation d'un emprunt de 3 500 000€

Évolution des dépenses entre le DOB 2019 ET 2020

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ENTRE LE DOB 2019 ET 2020 (2 BUDGETS)			
	DOB 2019	BUDGET 2020	DELTA 2019/2020
INVESTISSEMENTS	2019 – 2022	2019 – 2022	
	TTC	TTC	
TOTAL	12 552 000 €	15 179 000 €	2 627 000 €

Détail de l'évolution des investissements entre le DOB 2019 et 2020

DETAIL DE L'EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ENTRE LE DOB 2019 ET 2020 (2 Budgets)			
	DOB 2019	BUDGET 2020	DELTA 2019/ 2020
INVESTISSEMENTS	2019-2022	2019-2022	
	TTC	TTC	
Cantine Marie Curie	840 000 €	920 000 €	80 000 €
HALLE	1 440 000 €	1 806 000 €	366 000 €
ECOLE JEAN MONNET	3 360 000 €	3 850 950 €	490 950 €
MAIRIE	2 160 000 €	3 269 000 €	1 109 000 €
-Amenagement Centre Bourg '-Service Technique '-Voirie-Eclairage Publique '-Voirie rue de l'ocean '-Reprise Fonciere '-Théâtre '-Parking Cinéma '-Divers	4 752 000 €	5 333 050 €	581 050 €
TOTAL	12 552 000 €	15 179 000 €	2 627 000 €

DOB 2020 : Prospective financière

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 661 800 €	5 698 300 €	5 735 100 €	5 772 300 €	5 809 900 €	5 847 800 €	5 886 200 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT hors intérêt	4 267 100 €	4 368 100 €	4 472 100 €	4 579 300 €	4 689 800 €	4 803 600 €	4 920 900 €
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	1 394 700 €	1 330 200 €	1 263 000 €	1 193 000 €	1 120 100 €	1 044 200 €	965 300 €
ANNUITÉ DE LA DETTE	660 414 €	652 713 €	650 100 €	647 602 €	591 567 €	425 637 €	419 090 €
CAF NETTE	734 286 €	677 487 €	612 900 €	545 398 €	528 533 €	618 563 €	546 210 €

- Cette prospective ne prend pas en compte le nouveau besoin de Financement de 2 600 000€.
- Dans le PPI les investissements sont à 0. Il n'y a pas de prise en compte des investissements récurrents environ 350 000€/an.
- Pas de prise en compte du remboursement de 447 000€ à la CCEG pour l'assainissement.

Prospective corrigée

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 661 800 €	5 698 300 €	5 735 100 €	5 772 300 €	5 809 900 €	5 847 800 €	5 886 200 €	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT hors intérêt	4 267 100 €	4 368 100 €	4 472 100 €	4 579 300 €	4 689 800 €	4 803 600 €	4 920 900 €	
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	1 394 700 €	1 330 200 €	1 263 000 €	1 193 000 €	1 120 100 €	1 044 200 €	965 300 €	
ANNUITÉ DE LA DETTE	660 414 €	652 713 €	650 100 €	647 602 €	591 567 €	425 637 €	419 090 €	
CAF NETTE	734 286 €	677 487 €	612 900 €	545 398 €	528 533 €	618 563 €	546 210 €	
ANNUITE DE LA NOUVELLE DETTE	660 414 €	652 713 €	838 290 €	835 792 €	779 757 €	613 827 €	607 280 €	EMPRUNT 2021
NOUVELLE CAF NETTE	734 286 €	677 487 €	424 710 €	357 208 €	340 343 €	430 373 €	358 020 €	2 600 000€/1,5%/15ans
Assainissement CCEG	446 886 €							
RESTE	287 400 €	677 487 €	424 710 €	357 208 €	340 343 €	430 373 €	358 020 €	
investissement récurrent		350 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	
RESULTAT	287 400 €	327 487 €	74 710 €	7 208 €	- 9 657 €	80 373 €	8 020 €	

Voici pourquoi les finances de la commune sont tendues.

Florence FERRÉ précise que l'entretien récurrent de la voirie représente un budget annuel de 150 000 € et non de 350 000 €. Denis JULIENNE rappelle l'existence d'un accord-cadre de 200 000 €. Florence FERRÉ souligne qu'il s'agit de l'entretien de la voirie et d'autres investissements non récurrents.

Denis JULIENNE précise que l'enveloppe de 350 000 € correspond à l'entretien de la voirie, des bâtiments et à l'achat de matériel.

Florence FERRÉ fait remarquer que le DOB 2019 et le budget 2020 ne correspondent pas à la même année. Denis JULIENNE confirme qu'il y a bien 2 budgets d'écart, le BP 2019 et le BP 2020.

Florence FERRÉ rappelle que l'emprunt de 3 500 000 € n'a pas été réalisé en entier sur l'année 2019. Denis JULIENNE fait remarquer qu'un emprunt global de 2 600 000 € est nécessaire en plus de l'emprunt de 3 500 000 €. Il précise qu'il s'agit d'une présentation globale du budget (sans être à 100 000 € près) et correspondant à la version V0 présentée lors du débat d'orientations budgétaires du 15 février 2021.

2.1 Approbation des comptes administratifs 2020 de la Commune et de la Résidence des Frênes

Denis JULIENNE présente l'exécution du budget 2020 du budget principal de la commune puis du budget annexe de la Résidence des Frênes.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Désignation	BUDGET 2020	CA 2020
011 Charges à caractère général	1 197 100,00 €	1 093 538,94 €
012 Charges de personnel	2 500 500,00 €	2 479 834,35 €
014 Atténuation de produits	24 500,00 €	9 093,00 €
65 Autres charges de gestion courante	670 700,00 €	645 151,17 €
66 Charges financières	71 000,00 €	66 714,52 €
67 Charges exceptionnelles	459 685,98 €	463 869,53 €
022 Dépenses imprévues	50 416,00 €	- €
Total dépenses réelles =	4 973 901,98 €	4 758 201,51 €

023 Virement à la section d'investissement	979 504,31 €	
042 Opérations de transfert entre sections	300 000,00 €	297 499,48 €
Total des dépenses d'ordre =	1 279 504,31 €	297 499,48 €

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT =	6 253 406,29 €	5 055 700,99 €
---	-----------------------	-----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Désignation	BUDGET 2020	CA 2020
013 Atténuation de charges	47 000,00 €	70 405,52 €
70 Produits des services du domaine	518 600,00 €	417 043,29 €
73 Impôts et taxes	3 020 836,00 €	3 078 885,30 €
74 Dotations et participations	1 988 895,00 €	2 064 169,81 €
75 Autres produits de gestion courante	65 000,00 €	40 719,36 €
76 Produits financiers	- €	2,13 €
77 Produits exceptionnels	- €	43 508,22 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT =	5 640 331,00 €	5 714 733,63 €

002 Résultat reporté	613 075,29 €	613 075,29 €
----------------------	--------------	--------------

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	6 253 406,29 €	6 327 808,92 €
--	-----------------------	-----------------------

TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT = 1 272 107,93 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Désignation	BP 2020	CA 2020
020 Dépenses imprévues	18 735,09 €	- €
10 Dotation, fonds divers et réserves	128 669,58 €	128 669,58 €
16 Emprunts	597 000,00 €	594 495,81 €
21 Acquisitions hors opérations	2 000,00 €	0
23 Travaux en cours hors opérations	10 000,00 €	- €
Opérations d'investissement	7 559 700,00 €	5 388 908,75 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT =	8 316 104,67 €	6 112 074,14 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Désignation	BP 2020	CA 2020
10 Dotation, fonds divers et réserves	2 539 749,96 €	2 654 406,08 €
13 Subventions d'investissement	1 120 800,00 €	238 291,02 €
16 Emprunts	- €	- €
024 Produits des cession	- €	6 320,00 €
021 Virement de la section d'investissement	979 504,31 €	- €
040 Amortissements des immobilisations	300 000,00 €	297 499,48 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT +	4 940 054,27 €	3 196 516,58 €

001- Solde d'exécution N-1	3 376 050,40 €	3 376 050,40 €
TOTAL CUMULÉ =	8 316 104,67 €	6 572 566,98 €

TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT = 460 492,84 €

TOTAL CUMULÉ DES 2 SECTIONS = 1 732 550,77 €

RESTES À RÉALISER (EN INVESTISSEMENT)

RECETTES :	893 375 €
DÉPENSES :	1 335 598 €
Résultat des RAR =	- 442 223 €

RÉSIDENCE DES FRÊNES

Section de fonctionnement	Montant
Recettes fct 2020	84 736,48 €
Dépenses fct 2020	44 911,69 €
Résultat 2020	39 824,79 €
c/002 résultat fct reporté 2019	26 036,41 €
Total résultat fct cumulé à affecter (c/002)	65 861,20 €

Section d'investissement	Montant
Recettes inv 2020	51 812,43 €
Dépenses inv 2020	40 000,00 €
Résultat 2020	11 812,43 €
c/001 excédent inv reporté 2019	-51 812,43 €
Résultat cumulé 2019 et 2020 (c/001 Excédent)	-40 000,00 €
Restes à réaliser recettes 2020	0,00 €
Restes à réaliser dépenses 2020	0,00 €
Résultat restes à réaliser	0,00 €
Total résultat cumulé-résultat RAR	-40 000,00 €

	Budget principal	Résidence des Frênes	Total
Résultat global de fonctionnement	1 272 057,93 €	65 861,20 €	1 337 919,13 €
Résultat global d'investissement	460 492,84 €	-40 000,00 €	420 492,84 €
Total des 2 sections	1 732 550,77 €	25 861,20 €	1 758 411,97 €
Résultat des restes à réaliser	-442 223,00 €	0,00 €	-442 223,00 €
Résultat cumulé des 2 sections	1 290 327,77 €	25 861,20 €	1 316 188,97 €

Monsieur le Maire quitte la séance, laissant la présidence à Isabelle CHARTIER, première adjointe.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

Vu l'avis de la Commission Finances du 15 mars 2021,

1. **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget principal de la commune tel que présenté ;
2. **APPROUVE** le compte administratif 2020 de la Résidence des Frênes tel que présenté.

2.2 Approbation des comptes de gestion 2020 de la Commune et de la Résidence des Frênes :

Denis JULIENNE explique que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le comptable de la Trésorerie de Nort-sur-Erdre. Les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal, pour l'exercice 2020 concernant le budget principal et le budget annexe de la Résidence des Frênes, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

2.3 Affectation des résultats de l'exercice 2020 de la Commune et de la Résidence des Frênes :

Denis JULIENNE présente les projets d'affectation des résultats 2020 des budgets de la Commune :

Rappel résultat fct cumulé à affecter	1 272 057,93
Rappel résultat inv cumulé à reprendre (c/1068)	800 000,00
Solde = report en fonctionnement (c/002)	472 057,93

Et de la Résidence des Frênes :

Rappel résultat fct cumulé à affecter	65 861,20
Rappel résultat inv cumulé à reprendre c.1068	40 000,00
Solde = report en fonctionnement (c.002)	25 861,20

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 15 mars 2021

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'affecter les résultats 2020 des budgets de la Commune et de la Résidence des Frênes tel que proposé.

2.4 Approbation des budgets primitifs 2021 de la Commune et de la Résidence des Frênes :

Denis JULIENNE présente les projets de budget primitif 2021 pour la commune et la Résidence des Frênes :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Désignation	BP 2021
011 Charges à caractère général	1 341 875,00 €
012 Charges de personnel	2 585 600,00 €
014 Atténuation de produits	67 883,00 €
65 Autres charges de gestion courante	726 200,00 €
66 Charges financières	60 600,00 €
67 Charges exceptionnelles	4 800,00 €
022 Dépenses imprévues	50 000,00 €
Total dépenses réelles =	4 836 958,00 €
023 Virement à la section d'investissement	1 126 459,93 €
042 Opérations de transfert entre sections	330 000,00 €
Total des dépenses d'ordre =	1 456 459,93 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT =	6 293 417,93 €

Denis JULIENNE rappelle que lors du DOB 2021, le total des dépenses de fonctionnement 2021 s'élevait à 4 588 453 € (hors remboursement des intérêts de la dette : 58 207 €). Il fait part d'événements exceptionnels à prendre au budget primitif 2021 :

- + 70 000 € : Assurance dommage ouvrage pour la mairie et l'extension de l'école Jean Monnet
- + 50 000 € : Subvention à verser au budget annexe de la Résidence des Frênes pour la réalisation de travaux (voir l'intérêt de réaliser ces travaux si le bâtiment est vendu au cours de l'année 2021)
- + 66 000 € : Remboursement à la CCEG de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue en 2018 et 2019 sur les parcs d'activités en application du pacte financier de 2016

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Désignation	BP 2021
013 Atténuation de charges	27 000,00 €
70 Produits des services du domaine	523 500,00 €
73 Impôts et taxes	3 201 147,00 €
74 Dotations et participations	2 014 163,00 €
75 Autres produits de gestion courante	42 100,00 €
76 Produits financiers	- €
77 Produits exceptionnels	13 450,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT =	5 821 360,00 €
002 Résultat reporté	472 057,93 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	6 293 417,93 €

La CAF brute s'élève à 984 402 €

Denis JULIENNE rappelle qu'il n'est pas budgété d'augmentation des dotations d'État et qu'il est prévu une augmentation du taux de foncier bâti de 2%.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Désignation	BP 2021
020 Dépenses imprévues	50 000,00 €
10 Dotation, fonds divers et réserves	- €
16 Emprunts	596 000,00 €
23 Immobilisations en cours hors opérations	10 000,00 €
Opérations d'investissement	7 067 930,00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT =	7 723 930,00 €

La CAF nette s'élève à 388 402 €.

Denis JULIENNE présente l'évolution entre le plan pluri-annuel d'investissement (PPI) du DOB 2021 et le budget primitif 2021. Les opérations d'investissement s'élèvent à 7 067 930 € dont 1 335 598 € de restes à réaliser (RAR) 2020 et 5 732 332 € de crédits nouveaux (contre 5 222 500 € au DOB 2021).

Les 4 grosses opérations (halle multifonctions, restaurant Marie Curie, extension de l'école Jean Monnet et future mairie) s'élèvent à 4 459 900 € (RAR 2020 + crédits 2021).

Autres opérations :

Rachat de la ludothèque	322 500 €
Aménagement du bourg	500 000 €
Voirie, éclairage public, trottoirs (y compris travaux planifiés en 2020 mais non réalisés en 2020)	614 800 €
Acquisition de matériel (dont changement du tractopelle pour 100 000 € déjà budgété en 2020)	310 000 €
Liaisons douces vers pôle multimodal (budgétées à partir de 2022 au DOB 2021)	185 000 €
Bâtiments : 50 000 € au DOB 2021, installation prévue de panneaux photovoltaïques sur Plein Ciel et le Centre Technique pour lesquels une subvention importante a été sollicitée. Il faudra obtenir un minimum de subventions pour déclencher cet investissement en termes de rentabilité.	231 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Désignation	BP 2021
10 Dotation, fonds divers et réserves	1 244 785,00 €
13 Subventions d'investissement	1 785 471,00 €
16 Emprunts	2 754 490,97 €
024 Produits des cession	22 000,00 €
021 Virement de la section d'investissement	1 126 459,93 €
040 Amortissements des immobilisations	330 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT +	7 263 206,90 €
001- Solde d'exécution N-1	460 723,10 €
TOTAL CUMULÉ =	7 723 930,00 €

Recours à l'emprunt prévisionnel à hauteur de **2 754 490,97 €**
avant vente de la Résidence des Frênes.

Denis JULIENNE précise qu'il n'est pas possible d'inscrire au budget en recettes la vente des Frênes tant que celle-ci n'est pas réalisée.

À la question d'Agnès BOUJU, Denis JULIENNE explique qu'il s'agit d'un hasard que le besoin d'emprunt au BP 2021 soit égal à la prévision de la version V0 du DOB 2021. Il précise que le BP 2021 a été construit sur la base de la version V1 du DOB 2021. Avec la vente des Frênes, le recours à l'emprunt pourrait être ramené entre 1 500 000 € et 1 700 000 €.

Olivier PLOQUIN explique que même si la commission Finances a bien travaillé, sa liste s'abstiendra lors du vote du budget 2021 car celui-ci n'intègre pas certains projets comme l'aménagement de la place de la mairie.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **par 22 voix Pour et 6 Abstentions** (A. BOUJU, M. HOLOWAN, F. FERRÉ, W. BOUDAUD, O. PLOQUIN et D. ALLAIS)

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 15 février 2021

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 15 mars 2021

APPROUVE le Budget Primitif 2021 de la Commune, avec un vote par chapitre et par opération en investissement, et une présentation par fonction, qui s'équilibre à hauteur de :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	6 293 417,93 €	6 293 417,93 €
Section d'investissement	7 723 930,00 €	7 723 930,00 €
Total	14 017 347,93 €	14 017 347,93 €

BUDGET ANNEXE DES FRÊNES

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Désignation	BP 2021
011 Charges à caractère général	27 160,00 €
65 Autres charges de gestion courante	2 000,00 €
66 Charges financières	24 000,00 €
Total dépenses réelles =	53 160,00 €

023 Virement à la section d'investissement	106 001,20 €
042 Opérations de transfert entre sections	700,00 €
Total des dépenses d'ordre =	106 701,20 €

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT =	159 861,20 €
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Désignation	BP 2021
74 Dotations et participations	50 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante	84 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT =	134 000,00 €

002 Résultat reporté	25 861,20 €
----------------------	-------------

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES =	159 861,20 €
--	---------------------

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Désignation	BP 2021
16 Emprunts	42 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	66 701,20 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT =	108 701,20 €

001 Solde d'exécution N-1	40 000,00 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	148 701,20 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Désignation	BP 2021
10 Dotation, fonds divers et réserves	40 000,00 €
16 Emprunts	2 000,00 €
021 Virement de la section d'investissement	106 001,20 €
040 Amortissements des immobilisations	700,00 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT =	148 701,20 €
--	---------------------

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le Budget Primitif 2021 du budget annexe de la Résidence des Frênes, par chapitre, qui s'équilibre à hauteur de :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	159 861,20 €	159 861,20 €
Section d'investissement	148 701,20 €	148 701,20 €
Total	308 562,40 €	308 562,40 €

2.5 Vote des taux communaux 2021 :

Denis JULIENNE rappelle qu'à compter de 2021, les communes ne perçoivent plus de taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales, ni les compensations d'exonérations qui peuvent s'y rattacher. En compensation de la disparition de la TH communale, les communes bénéficient du transfert à leur profit du taux de la taxe sur le Foncier Bâti (FB) du Département, soit 15% en 2020.

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 15 février 2021, il a été proposé :

- une augmentation du taux de FB de 2 %
- un maintien du taux de FNB

	Taux 2020 commune	Taux 2020 Département	Taux 2021 à taux constant	variation taux 2021/2020	Taux 2021
Foncier bâti	23,74%	15,00%	38,74%	2,00%	39,51%
Foncier non bâti	48,04%	0,00%	48,04%	0,00%	48,04%

Mireille HOLOWAN rappelle que lors du vote des taux en 2021, la nouvelle équipe municipale avait décidé un maintien des taux alors qu'il était prévu une augmentation des taux de 1,5% lors du vote du BP 2020. Cette augmentation proposée de 2% est plus importante que la moyenne des augmentations du mandat précédent.

Monsieur le Maire explique que cette augmentation de 2% contribue, compte tenu de la situation financière de la commune, au financement des investissements envisagés sur la durée du mandat. Denis JULIENNE souligne qu'on faisait porter en 2020 une augmentation de 1,5% à une équipe qui n'avait pas voté le budget primitif 2020. Il est nécessaire d'augmenter les taux car il faut trouver des recettes.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **par 27 voix Pour et 1 voix Contre** (É. MARSAULT) :

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 15 février 2021

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 15 mars 2021

DÉCIDE de voter pour l'année 2021 les taux suivants des impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,51 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,04 %

2.6 Subvention Commune au CCAS 2021

Monsieur le Maire explique que la subvention proposée de 25 000 € au CCAS correspond au même montant qu'en 2020 et s'inscrit dans la continuité. Le budget du CCAS présente un excédent en 2020 suite à l'annulation du repas des Aînés... Cet excédent permettra la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS), dont le coût est estimé entre 6 000 € et 7 000 €, et qui permettra de prioriser les actions touchant aux domaines de compétence du CCAS pour le reste du mandat.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** le versement, pour l'année 2021, d'une subvention de 25 000 € au profit du CCAS.

2.7 Subventions aux associations (année 2021) :

Claudine MICHEL, adjointe déléguée à la Culture et aux Sports, explique que le montant de base alloué à chaque association est établi en fonction de certains critères : nombre d'adhérents, la rémunération de professionnels... Des subventions exceptionnelles sont proposées pour répondre aux difficultés des associations face au contexte sanitaire. Presque toutes les demandes ont été acceptées.

Pour Héric musique, il est souhaité la mise en place d'une convention avec des objectifs et des critères.

Le total des subventions proposées s'élève à 30 755,30 € + 7 200 € de subventions exceptionnelles, soit 37 955,30 €.

Monsieur le Maire propose de mettre en attente la subvention pour Héric musique tant que la convention n'est pas établie. Il précise que la subvention à l'association des maires (AMF 44) correspond à une cotisation d'adhésion pour avoir accès aux informations, formations, colloques proposés par l'association.

Monsieur le Maire donne lecture de l'article 3 de la charte de l'élu local :

« 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

Il laisse à l'appréciation de chaque conseiller municipal, la participation au vote des subventions aux associations, notamment pour ceux qui sont dirigeants ou qui font partie du bureau d'une association.

Éric MARSAULT informe qu'il est président d'une association qui ne perçoit pas de subvention de la commune. Wilfrid BOUDAUD explique qu'il est co-dirigeant de l'école de danse et qu'il a fait part de sa position aux membres des commissions Sport et Culture, en toute transparence ; aussi il participera au vote.

Karine BOMBRAY fait remarquer que les conseillers municipaux participent souvent à la vie des associations.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DÉCIDE** d'attribuer les subventions pour l'année 2021 tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous portant les montants et les bénéficiaires :

	Associations	Subventions 2021 proposées	Subventions exceptionnelles 2021 proposées
HERIC	La ronde des livres	350,00 €	150,00 €
	Judo club d'Héric	1 650,00 €	1 000,00 €
	La comed'Héric	200,00 €	800,00 €
	Guidon club Héricois	210,00 €	
	Tennis club Héricois	1 150,00 €	850,00 €
	AMAP Héric	150,00 €	
	Basket Héric	2 750,00 €	1 000,00 €
	Héric handball	2 900,00 €	1 100,00 €
	Amis de l'histoire	200,00 €	
	AMC Jeanne d'arc	1 500,00 €	
	AEDES	800,00 €	
	Ludothèque 123 soleil	1 200,00 €	200,00 €
	Amicale laïque écoles publiques	1 450,00 €	
	FOOT	3 700,00 €	800,00 €
	Tennis de table	550,00 €	800,00 €
	La Flèche Héricoise	250,00 €	250,00 €
	Amicale des Sapeurs Pompiers	3 260,06 €	
	Héric Musique	en attente convention	
	UNC AFN	300,00 €	salle gratuite le 11/11
	Ecole de Danse	3 200,00 €	
	Société Communale de Chasse	290,00 €	100,00 €
	Les Amis de la Fondation Enfant Jésus	150,00 €	150,00 €
	Association Sportive du Collège	1 300,00 €	
Héric sans Frontière	150,00 €		
HORS HÉRIC	Comité Souvenir du Maquis	155,00 €	
	Echanges et Solidarité 44	150,00 €	
	Polleniz (FDGDON)	600,00 €	
	AMF 44 (Association des Maires 44)	1 620,24 €	
	Landes'art -ateliers artistique hopital de jour Héric	330,00 €	
	C A U E (Conseil Architecture Urbanisme) 44	240,00 €	
TOTAL DES SUBVENTIONS		30 755,30 €	7 200,00 €
			37 955,30 €

3 / AFFAIRES SCOLAIRES

3.1 Aide aux bibliothèques et centres de documentation des écoles 2021

Karine BOMBRAY, adjointe déléguée aux affaires scolaires, propose au Conseil d'approuver le montant de l'aide communale pour les bibliothèques et centres de documentation. Le montant proposé est de 500 € par école soit au total 1 500 €.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer l'aide à la BCD pour les écoles héricoises : à

- 500 € pour l'école Jean Monnet,
- 500 € pour l'école Marie Curie,
- 500 € pour l'école Saint-Joseph/Sainte-Marie soit un total de 1 500,00 €.

3.2 Aide aux activités diverses dans les écoles 2021

Karine BOMBRAY propose au Conseil d'approuver le montant de l'aide communale pour les activités diverses organisées par les écoles publiques et privées accueillant des enfants de Héric (classes de découverte...). Le montant proposé est de 6,21 € par élève héricois, soit + 1% par rapport à 2020 (6,15 €).

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer à 6,21 euros par élève domicilié à HERIC et par an, la participation de la Commune aux activités diverses organisées par les écoles publiques et privées d'HERIC (classes de découverte, etc...).

3.3 Aide au service périscolaire dans les écoles 2021

Karine BOMBRAY propose au Conseil d'approuver le montant de l'aide communale pour le service périscolaire des écoles publiques et de l'école Saint-Joseph/Sainte Marie. Le montant proposé est de 500 € par école, soit au total 1 500 €.

Selon Wilfrid BOUDAUD le terme de subvention n'est pas approprié pour les écoles publiques car cette aide communale fait partie de leur budget. Il souligne que l'obligation de la commune est de verser une dotation à l'école privée correspondant au coût d'un élève des écoles publiques.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer l'aide pour le périscolaire à 500 € pour chaque école publique (école Marie Curie et école Jean Monnet) et pour l'école privée Sainte Marie/Saint Joseph, soit un total de 1 500,00 €.

3.4 Allocation pour fournitures scolaires 2021

Karine BOMBRAY propose au Conseil d'approuver le montant de l'allocation pour fournitures scolaires versée aux écoles publiques et privées accueillant des enfants de Héric. Le montant proposé est de 53,14 € par élève héricois, soit + 1% par rapport à 2020 (52,61 €).

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de fixer à 53,14 euros par élève domicilié à Héric, pour l'année 2021, l'allocation pour fournitures scolaires versée aux écoles publiques et privées de la Commune.

4 / INTERCOMMUNALITÉ

4.1 CCEG – Convention Service Commun Infographie :

Monsieur le Maire explique au Conseil que dans le cadre du schéma de mutualisation, la CCEG propose de mutualiser un poste de graphiste avec les communes membres qui en éprouvent le besoin pour asseoir leur image et leur communication. Ce poste est occupé par un agent, graphiste, au sein du service communication de la Communauté de Communes.

Ce service commun d'infographie (SCI) répond à un besoin collectif, exprimé dans le cadre d'une étude d'opportunité. Le SCI, qui permet de partager les compétences d'une graphiste entre plusieurs communes, est un service proposé aux collectivités locales pour assurer la conception et/ou l'exécution graphique de leurs supports de communication.

Les collectivités adhérentes sont les suivantes : la CCEG, Héric, Les Touches, Notre-Dame-Des-Landes, Casson et Sucé-Sur-Erdre.

Le projet de convention, joint en annexe, a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du Service Commun Infographie de la CCEG, chargée de la mise à disposition des ressources.

Cette convention est proposée pour une durée d'une année et est relative à l'activité du SCI pour l'année 2020. La commune d'Héric a sollicité la graphiste pour l'élaboration de 2 maquettes pour la carte de vœux 2021, soit 21 heures de travail, représentant un coût annuel de 505,11 €.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, APPROUVE la convention de Service Commun Infographie avec la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres pour l'année 2020.

4.2 Convention de financement du matériel en commun entre La Chevallerais et Héric :

Moïse PITAUD, adjoint délégué au Patrimoine, informe le Conseil Municipal que depuis plusieurs années, du matériel pour les services techniques est acheté en commun par les communes d'Héric et de La Chevallerais et fait l'objet d'une convention pour définir la répartition des frais d'acquisition et d'entretien du matériel entre les deux communes.

Ce matériel mutualisé se répartit comme suit :

	MATÉRIEL	PARTICIPATION HÉRIC	PARTICIPATION LA CHEVALLERAI
1	Tracteur John Deere 6115 R	80 %	20 %
2	Débroussailleuse Noremat Optima51	80 %	20 %
3	Lamier Noremat Eliss	80 %	20 %
4	Balayeuse Cochet City Clean	50%	50 %

Les communes ont un droit d'utilisation du matériel au prorata de la participation de chaque commune.

Florence FERRÉ s'étonne du financement de la balayeuse à 50% par La Chevallerais. Cela sera vérifié par Denis JULIENNE, si la répartition est différente, l'amortissement sera réparti différemment.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, APPROUVE la convention fixant les modalités de financement du matériel acquis en commun entre la commune de La Chevallerais et la commune d'Héric.

4.3 SYDELA – Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un service d'accompagnement à l'élaboration d'un plan d'action territorial pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics

Patrice PINEL, référent élu Énergie, explique que le SYDELA propose à ses collectivités adhérentes, par le biais de son service Transition Énergétique, un accompagnement pilote (SYDEFI) visant à l'élaboration d'un plan d'action territorial pour l'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités (communaux et intercommunaux).

Cet accompagnement comprend a minima :

- Un diagnostic territorial, composé :
 - d'un bilan des consommations d'énergies du patrimoine bâti,
 - d'évaluations de potentiels d'intégration des énergies renouvelables (EnR),
 - d'une évaluation de l'application du Décret Tertiaire (Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019),
- Un atelier de priorisation pour cibler le(s) bâtiment(s) à intégrer au plan d'action territorial
- Des investigations des bâtiments prioritaires, via des audits énergétiques, des études de faisabilité EnR...
- Un atelier Plan d'action et Stratégie, permettant au territoire de dessiner sa stratégie de réduction des consommations énergétiques des bâtiments, à court, moyen et long terme
- Un Plan Pluriannuel d'Investissement territorial (PPI).

Cet accompagnement par le SYDELA s'effectue à titre gratuit. Cependant, les investigations menées dans le cadre de la démarche (audits énergétiques, études de faisabilité EnR...) peuvent engendrer un coût pour les collectivités les ayant décidées.

Patrice PINEL souligne que 2 communautés de communes seulement sont éligibles au SYDEFI (l'une en nord Loire, l'autre en sud Loire), dont la CCEG car elle a déjà un conseiller en énergie partagée ?. Il rappelle les obligations du décret tertiaire pour les bâtiments de plus de 1 000 m² ou situés sur une même parcelle : réduction des consommations énergétiques des bâtiments :

- 40% en 2030,
- 50% en 2040
- 60% en 2050.

Olivier PLOQUIN demande si ce service ne fait pas doublon avec le conseiller en énergie partagé (CEP) de la CCEG. Patrice PINEL répond que les 2 CEP travailleront ensemble avec une personne spécialisée en ingénierie financière, le tout pris en charge par le SYDELA. Monsieur le Maire souligne l'importance de la tâche liée à l'application du décret tertiaire : il y a besoin de renfort pour travailler sur la rénovation énergétique de nos bâtiments.

Patrick GUCHET demande si la convention est bien conclue pour une durée d'une année, ce que confirme Patrice PINEL (fin au 31/12/2021).

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la signature de la convention de partenariat avec le SYDELA pour la mise à disposition d'un service d'accompagnement à l'élaboration d'un plan d'action territorial pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics.

4.4 SYDELA – convention de mise à disposition des services du SYDELA dans le cadre de la réalisation d'audits énergétiques sur le patrimoine de la commune

Patrice PINEL expose que dans le contexte actuel de lutte contre le dérèglement climatique, de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts énergétiques, le SYDELA a souhaité s'engager auprès de ses collectivités adhérentes afin de les accompagner dans leurs actions de transition énergétique.

Par le biais de son service Transition Énergétique, le SYDELA met à disposition de ses collectivités adhérentes ses services dans le cadre de la gestion énergétique de leur patrimoine, et notamment la réalisation :

- D'audits énergétiques de bâtiment et prestations complémentaires associées
- De diagnostics des usages et prestations complémentaires associées

Le SYDELA prendra en charge 20% du coût des études, le reste du coût des études sera à la charge de la commune.

Il propose de solliciter du SYDELA la réalisation d'audit pour 2 bâtiments :

- École Jean Monnet : audit + enregistrement de la température et de l'hygrométrie + calcul du confort d'été, pour un coût estimé de 4 153,50 € HT, soit 4 984,20 € TTC ;
- École Marie Curie : audit + enregistrement des courbes de charge électrique + enregistrement et répartition des consommations électriques par usage + analyse par rapport au décret tertiaire + confort d'été, pour un coût estimé à 4 868,50 € HT, soit 5 842,20 € TTC.

Le montant de(s) prestation(s) réalisée(s) à s'élèverait à 9 022,00 € HT, soit 10 826,40 € TTC. Ce montant est prévisionnel, le montant définitif sera établi en fonction du coût réel des audits réalisés. Le reste à charge pour la commune est ainsi estimé à 7 217,60 € HT.

Patrice PINEL explique qu'à l'origine, il était prévu une participation de l'ADEME à hauteur de 30% mais que ces crédits sont aujourd'hui épuisés. Il sollicitera le SYDELA pour voir si de nouveaux crédits de l'ADEME sont possibles. Ces études s'inscrivent dans la continuité du SYDEFI sur les bâtiments jugés prioritaires au titre du décret tertiaire, soit les 2 groupes scolaires Marie Curie et Jean Monnet.

Florence FERRÉ demande pourquoi avoir choisi ces 2 bâtiments. Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation de la partie existante de l'école Jean Monnet et que l'école Marie Curie constitue le bâtiment le plus consommateur en énergie des bâtiments communaux et se pose la question du renouvellement de la solution de chauffage de cette école.

Florence FERRÉ souligne que le changement de la verrière est prévu dans le cadre des travaux d'extension de l'école Jean Monnet et demande si l'audit sera réalisé après ce remplacement. Monsieur le Maire et Moïse PITAUD confirment que la verrière sera changée dans le cadre des travaux en cours. Patrice PINEL précise que l'audit ne sera pas réalisé après ces travaux. Il a l'espoir que la commune puisse recevoir des aides supplémentaires sur ces bâtiments.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** la signature de la convention de mise à disposition des services du SYDELA dans le cadre de la réalisation des audits / études définies ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire rappelle que toutes les décisions prises en application des délégations du Conseil Municipal sont consultables sur le sharepoint, dans la rubrique « Décisions ».

Monsieur le Maire annonce les dates des prochains conseils municipaux :

- Lundi 3 mai 2021 à 20h30 (en l'absence d'invités)
- Lundi 7 juin 2021
- Lundi 5 juillet 2021.

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux pour leur participation et leur travail en amont au sein des commissions.

Isabelle CHARTIER évoque la matinée « Héric propre », prévue samedi 10 avril 2021. Il sera constitué de 14 groupes de 6 participants maximum ; Isabelle CHARTIER recherche 14 référents de groupe, si possible des conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

La secrétaire de séance

signé

Agnès BOUJU